

Rapport annuel

du comité consultatif
des investisseurs
(2025–2026)



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Table des Matières

Introduction	4
Message de la présidente	6
Questions et sujets d'intérêt	8
Recherche	9
Consultations	10
Publications	11
Présentations	12

Membres du comité consultatif des investisseurs	14
Bureaux	20
Pour nous joindre	22



Introduction

Le comité consultatif des investisseurs (CCI) de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) est un groupe diversifié d'experts qui sont bien au fait des questions touchant les investisseurs et qui proviennent de partout au Canada. Il fournit à l'OCRI des commentaires et des conseils sur la protection des investisseurs, l'élaboration de politiques réglementaires, les priorités annuelles, les plans stratégiques et d'autres projets de réglementation.

L'OCRI est l'organisme d'autoréglementation pancanadien qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et toutes les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. Il est déterminé à protéger les investisseurs, à assurer une réglementation efficace et uniforme et à renforcer la confiance des Canadiens dans la réglementation financière et les personnes qui s'occupent de leurs placements. Pour en savoir plus, consultez le site ocri.ca.

Message de la présidente

Au cours de sa troisième année d'existence, le CCI a continué à remplir son mandat en fournissant à l'OCRI des commentaires et des conseils concernant les consultations sur les politiques et les questions qui touchent les investisseurs. Le CCI a formulé des recommandations sur diverses initiatives en cours, y compris le projet de consolidation des règles, la nouvelle note d'orientation sur les services et les activités d'exécution d'ordres sans conseils et les changements proposés concernant l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI).

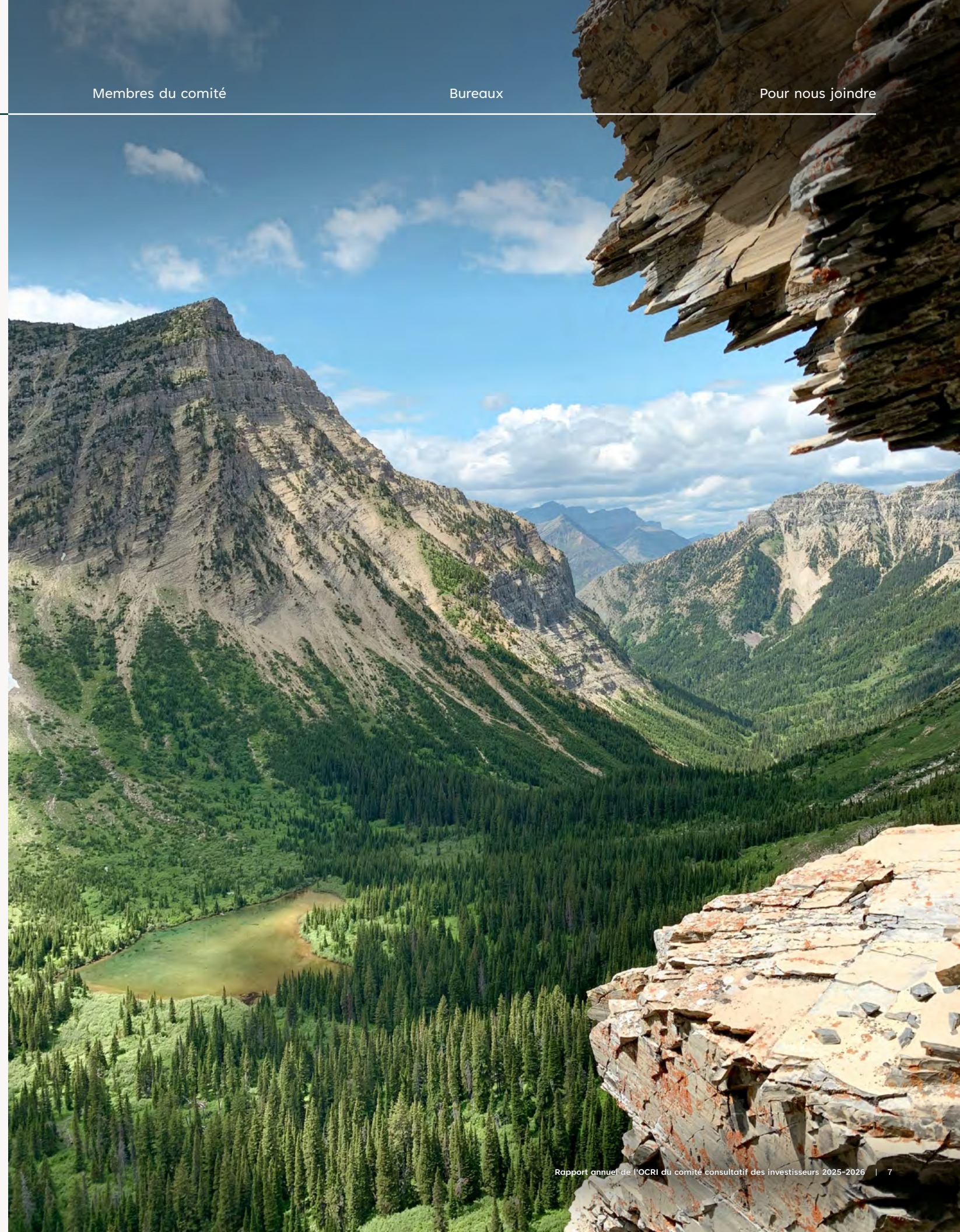
Je voudrais souligner un projet dont je suis particulièrement fière cette année, à savoir la publication de notre premier projet de recherche sur les femmes et les placements. L'objectif était de permettre au CCI de mieux comprendre les besoins, les objectifs et les expériences en matière de placement des Canadiennes à différentes étapes de leur vie ainsi que la manière dont le secteur des placements peut répondre à leurs besoins.

Durant l'exercice, le CCI et le personnel de l'OCRI ont mis en valeur les résultats du sondage dans les médias sociaux et lors de webinaires et de tables rondes. L'information recueillie aidera aussi l'OCRI à élaborer des stratégies pour aider les femmes à relever les défis particuliers auxquelles elles sont confrontées sur le plan financier.

Comme toujours, notre succès témoigne du travail acharné du personnel de l'OCRI. C'est pourquoi nous lui exprimons notre gratitude pour son dévouement constant lors de l'élaboration de politiques et d'initiatives réglementaires qui concrétisent notre engagement commun : protéger les investisseurs.

Enfin, j'aimerais remercier mes collègues du comité, que j'estime beaucoup, en particulier les membres partants James Emmerton et Hélène Belleau, pour leur précieux apport à notre travail. À l'approche du prochain exercice financier, nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir de nouveaux membres.

Dorothy Sanford — présidente



Questions et sujets d'intérêt



Recherche

Projet de recherche du CCI sur les femmes et les placements : avec l'aide du Bureau des investisseurs de l'OCRI et de l'Innovative Research Group, le CCI a publié les résultats de son premier projet de recherche sur les femmes et les placements. L'étude visait à mieux comprendre les besoins, les objectifs et les expériences des femmes en matière de placement, y compris les points suivants :

comment les femmes investissent et ce qui est important pour elles;

les facteurs que les femmes prennent en compte lorsqu'elles choisissent un conseiller financier et leur expérience avec les conseillers financiers;

comment les couples gèrent leurs finances et prennent leurs décisions de placement (p. ex. investissent-ils séparément ou ensemble? Font-ils appel au même conseiller?);

comment les besoins et les stratégies des femmes en matière de placement évoluent au fil des étapes et des événements de la vie.

L'enquête a notamment permis de dresser les constats suivants :

Les femmes investissent moins et détiennent des produits différents et moins « risqués ».

Les femmes qui n'investissent pas se sentent freinées pour différentes raisons. Les jeunes femmes sont plus susceptibles de dire qu'elles n'ont pas assez d'argent pour investir ou qu'elles ne savent pas par où commencer.

Les femmes ont moins confiance dans leurs décisions financières et ont une plus faible tolérance au risque que les hommes.

Les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de faire affaire avec une conseillère financière.

Dans l'ensemble, les femmes ne signalent pas plus d'expériences malheureuses avec les conseillers que les hommes, sauf dans certains sous-groupes. Plus particulièrement, les Canadiennes de première génération sont plus susceptibles de signaler des expériences malheureuses.

Les femmes ont plus tendance que les hommes à accorder de l'importance au fait que leur conseiller leur parle sans employer de jargon, les respecte et montre qu'il comprend leurs objectifs de vie.

Consultations

Le CCI a tenu quatre réunions et formulé des commentaires sur les sujets suivants :

- Priorités et stratégie annuelles de l'OCRI :** le CCI a fourni des conseils sur les priorités et les initiatives stratégiques annuelles de l'OCRI, y compris celles concernant l'évolution de la réglementation ainsi que la recherche, la sensibilisation et la protection des investisseurs.
- Consolidation des règles de l'OCRI :** le CCI a formulé des commentaires à diverses phases du projet d'élaboration et de mise en œuvre des règles consolidées de l'OCRI. Il a entre autres transmis des observations sur la phase 5 du projet de consolidation des règles. Plus particulièrement, le CCI a donné ses points de vue sur les exigences relatives au traitement des plaintes. Il a notamment indiqué que le délai actuel de 90 jours pour répondre aux plaintes devrait être raccourci.
- Transferts de comptes :** le CCI a examiné les propositions ayant pour but de moderniser et d'harmoniser les exigences en matière de transferts de compte, y compris les modifications des règles et autres mesures proposées pour soutenir l'élaboration de solutions technologiques adaptées au secteur d'activité afin d'automatiser et de normaliser les processus de transferts de compte dans le secteur des services de placement.
- Comptes sans conseils :** le CCI a donné son avis sur la note d'orientation visant à élargir l'éventail des ressources d'aide à la décision que les courtiers offrant des services pour comptes sans conseils peuvent proposer aux clients.
- Projet de modernisation des documents d'information de l'OCRI :** le CCI a formulé des commentaires sur ce projet ayant pour but de simplifier et de normaliser la communication aux clients.
- Transmission électronique de documents aux clients :** le CCI a donné son point de vue sur les changements proposés pour faire de la transmission électronique le mode de communication par défaut des documents, une option que les clients pourront refuser s'ils le souhaitent en optant pour la réception de documents papier.
- Prêt de titres entièrement payés (PTEP) :** le CCI a donné son avis sur les modifications proposées en ce qui concerne les prêts de titres entièrement payés.
- Harmonisation du régime de formation continue de l'OCRI :** le CCI a discuté du projet d'élaboration de règles harmonisées pour la formation continue des courtiers en épargne collective et des courtiers en placement.

Publications

- Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) :** le CCI a publié une lettre de commentaires sur les améliorations proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) du processus visant à conférer à un service de règlement des différends unique, à savoir l'OSBI, le pouvoir de rendre des décisions définitives ayant force exécutoire. Le CCI a qualifié de priorité le fait de donner à l'OSBI le pouvoir de rendre des décisions ayant force exécutoire et a donné son appui au cadre et aux éléments d'amélioration proposés.
- Services et activités d'exécution d'ordres sans conseils :** le CCI a publié une lettre de commentaires sur la note d'orientation proposée concernant la manière dont les courtiers de l'OCRI qui offrent des services pour comptes sans conseils peuvent fournir des ressources d'aide à la décision aux investisseurs autonomes. Le CCI a indiqué soutenir fermement l'objectif de l'OCRI d'améliorer la culture financière et les connaissances des investisseurs. Le CCI est fortement en faveur de l'accès des investisseurs autonomes à des outils et ressources d'information fiables et facilement accessibles sur les plateformes de services pour comptes sans conseils et espère que de telles ressources permettront aux investisseurs de prendre des décisions éclairées et feront contrepoids aux renseignements mis en circulation par des sources non qualifiées.

Présentations

- Rapport de recherche sur les investisseurs autonomes :** le Bureau des investisseurs de l'OCRI a présenté les résultats de ce rapport au CCI. Ce projet de recherche portait entre autres sur les nouveaux investisseurs autonomes et leurs sources d'information, particulièrement les médias sociaux et les « finfluenceurs », et sur l'utilisation des plateformes de négociation sociale.
- Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) :** les représentants de l'OSBI ont rencontré les membres du CCI pour présenter les points saillants de leur rapport annuel et discuter des initiatives actuelles et des tendances en matière de plaintes.
- Rapport annuel sur la mise en application de l'OCRI :** le personnel de la mise en application de l'OCRI a présenté les points saillants de son rapport annuel, y compris une mise à jour sur les plaintes et les demandes de renseignements (volumes et principales plaintes), les tendances et statistiques relatives aux affaires, ainsi que certaines affaires d'intérêt.
- Partenaires de l'OCRI :** le Bureau des investisseurs de l'OCRI a donné au CCI un aperçu de l'initiative des partenariats de l'OCRI lancée le 9 janvier 2025, qui soutient des organisations qui se consacrent à améliorer la culture financière et la protection des investisseurs dans des domaines comme l'éducation financière, le soutien des plaintes, la défense des investisseurs ou la recherche sur les investisseurs.
- Note d'orientation sur l'activité des finfluenceurs :** le personnel responsable des politiques réglementaires de l'OCRI a présenté de l'information sur la note d'orientation conjointe des ACVM et de l'OCRI visant à aider les finfluenceurs et les sociétés avec lesquelles ils travaillent à comprendre et à respecter les lois sur les valeurs mobilières lorsqu'ils publient en ligne des informations sur les placements.



Membres du comité consultatif des investisseurs

Dorothy Sanford, présidente

Dorothy Sanford, FCPA, FCA, compte plus de 30 ans d'expérience en réglementation des valeurs mobilières, à titre de consultante auprès d'un large éventail d'intervenants sur le marché et à la tête d'un fonds de protection des investisseurs. En tant que présidente de la Corporation de protection des investisseurs (CPI) de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM), Mme Sanford a supervisé le plus important dossier d'insolvabilité du fonds, notamment en traitant directement avec des demandeurs fortunés, dont beaucoup se trouvaient dans des régions rurales moins bien servies de l'Ontario. À titre de consultante, elle a conseillé des courtiers en placement, des courtiers en épargne collective et d'autres personnes inscrites en valeurs mobilières, et a réalisé des projets de conformité réglementaire à l'échelle mondiale pour des sociétés ouvertes et des personnes inscrites.

Mme Sanford possède aussi une vaste expérience de la gouvernance d'entreprise, ayant été administratrice de sociétés et d'organismes sans but lucratif. Elle a présidé les comités d'audit de sociétés ouvertes et d'organismes sans but lucratif, plus récemment de Conservation de la nature Canada.

Heidi Conrad, vice-présidente

Heidi Conrad, CPA, CA, IAS.A, compte près de deux décennies d'expérience à des postes de direction au sein de diverses sociétés de placement en Alberta. Dans le cadre de ses fonctions de chef des finances et de contrôleur, elle a participé au contrôle diligent de projets d'acquisitions et d'inscriptions à la cote au moyen de prises de contrôle inversées et a également joué un rôle de premier plan dans l'intégration de produits et dans des fusions à la suite d'acquisitions. Elle possède une vaste expérience dans le domaine des produits dispensés et auprès des investisseurs qualifiés et des investisseuses.

M^{me} Conrad est également administratrice et trésorière du conseil d'administration de la Prospect Human Services Society. Elle est conseillère bénévole dans le cadre du programme de mentorat des étudiants CPA ainsi que conseillère et mentor à InterGen.

Paul Archer

Paul Archer est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en finances et en affaires internationales de l'Université McGill et détient le titre de CFA. Il a passé la majeure partie de sa carrière dans le secteur des services bancaires d'investissement et des services bancaires aux entreprises, notamment au sein d'une institution financière canadienne, où il a occupé le poste de directeur général et de responsable des services bancaires aux entreprises de Montréal. Durant sa carrière, M. Archer a aidé de grandes sociétés du Québec à structurer leurs activités de financement et a aussi joué le rôle de trésorier intérimaire pour un grand manufacturier international.

Il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif, a occupé des postes de président du conseil et a été membre de divers comités, y compris des comités d'audit et de gestion des risques.

Kerry Baisley

Kerry Baisley est le missionnaire pour la justice autochtone au diocèse anglican de New Westminster depuis 2020. Il est à la retraite et a travaillé pendant plus de 35 ans dans la fonction publique, occupant des postes allant des services urgents de protection de l'enfance dans la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique au travail social régional au sein de ce qu'on appelait les Affaires indiennes du Yukon, en passant par le travail social médical dans le domaine des soins en établissement. M. Baisley a aussi travaillé à titre de tuteur et curateur public de la Colombie-Britannique, étant le gestionnaire des décisions en matière de soins de santé. Plus récemment, il a été directeur des relations avec la clientèle et de la gestion des risques à l'hôpital Richmond, au sein de Vancouver Coastal Health, où il a travaillé pendant 10 ans.

Il a été membre du conseil d'administration de 127 Society for Housing et est membre de la nation métisse de la Colombie-Britannique.

Hélène Belleau

Hélène Belleau est professeure titulaire au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à Québec. Elle mène des recherches sociologiques sur l'utilisation de l'argent et possède une expertise dans les domaines de la gestion de l'argent au sein du couple et des inégalités entre les genres. Elle est aussi titulaire de la Chaire argent, inégalités et société financée par la Chambre de la sécurité financière (2022-2028).

La professeure Belleau a publié de nombreux articles dans d'éminentes revues spécialisées et est l'autrice de plusieurs livres. Elle témoigne en tant qu'experte dans des affaires juridiques et prend régulièrement la parole durant des conférences et des cours de formation reconnus par l'Institut de planification financière (anciennement l'IQPF) et la Chambre de la sécurité financière.

James Emmerton

Jim Emmerton, B. A., LL.B., est membre du conseil d'administration de la Brock House Society et a été administrateur de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) de 2012 à mars 2022. Il a été membre du comité des finances et de l'audit (de 2012 à 2016) et du comité de gouvernance et des ressources humaines (de 2016 à aujourd'hui) de l'OSBI et président du conseil d'administration de cet organisme de 2018 à mars 2022. Il a été le directeur général du British Columbia Law Institute (BCLI)/Canadian Centre for Elder Law (de 2007 à 2015); à ce titre, il a mené la recherche et formulé des recommandations pour une nouvelle loi en Colombie-Britannique. Il a été membre des comités et conseils suivants :

- le Conseil national des aînés;
- le Conseil consultatif des consommateurs et des investisseurs de l'OSBI;
- les comités d'étude du financement de l'Office national de l'énergie (Canada);
- le conseil d'administration de Sources Community Services;
- le conseil d'administration de Conseils des familles de l'Ontario, et le comité des finances et
- de l'audit de cet organisme, à titre de président.

Avant 2007, il a occupé divers postes de haute direction, notamment à titre de trésorier, de secrétaire, de vice-président et d'avocat général à John Labatt Ltd, et de premier vice-président de l'expansion, secrétaire et avocat général à Methanex Corporation.

Andrew Nicholson

Andrew Nicholson est retraité de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, l'autorité en valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Au cours de sa carrière, il a été responsable de la planification et de l'exécution des initiatives de formation des investisseurs et de culture financière de l'organisme, ainsi que de l'inscription et de la conformité. Il a siégé pendant deux mandats au Comité directeur national sur la littératie financière de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au sous-comité chargé d'élaborer un cadre de pratiques exemplaires pour les initiatives de culture financière en milieu de travail. M. Nicholson est l'ancien président du conseil du réseau d'éducation financière. Il a siégé au comité d'audit de CPA Nouveau-Brunswick pendant deux mandats et a été membre du conseil de la Society of Management Accountants du Nouveau-Brunswick. Avant de se joindre à l'autorité en valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, il a travaillé pour une grande banque à charte et était un représentant inscrit en épargne collective.

Enoch Omololu

Enoch Omololu possède et exploite savvynewcanadians.com, plateforme de formation en finances personnelles qui vise à aider les nouveaux arrivants à comprendre le paysage financier canadien. Il a à cœur d'aider les nouveaux investisseurs et les investisseurs marginalisés à partir du bon pied et, au cours des six dernières années, il a répondu à des milliers de questions de Canadiens au sujet de leurs finances et de leurs placements. Depuis la fondation de son entreprise en 2016, ses textes sur les placements et les finances personnelles ont été lus par plus de 16,5 millions de personnes.

M. Omololu est titulaire d'une maîtrise ès sciences (économie) en finance et en gestion des placements de l'Université d'Aberdeen et d'une maîtrise ès sciences en économie agricole de l'Université du Manitoba. Il est également titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire de l'Université d'Ibadan au Nigeria et a géré pendant plusieurs années le programme provincial d'application des lois sur le bien-être des animaux du Manitoba





Bureaux

Vancouver

Royal Centre
1055, rue West Georgia, bureau 2800
C. P. 11164
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3R5

Toronto

Bay Adelaide Centre, tour Nord
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto, ON
M5H 0B4

Calgary

Bow Valley Square 3
255, 5th Avenue S.W., bureau 800
Calgary (Alberta)
T2P 3G6

Montréal

525, avenue Viger Ouest, bureau 601
Montréal (Québec)
H2Z 0B2

Pour nous joindre

Tél. : 1 877 442-4322

Télec. : 1 888 497-6172

Courriel : info@ciro.ca

Site Web : ocri.ca

f facebook.com/CiroOcri

X x.com/Ciro_Ocri

in linkedin.com/company/Ciro_Ocri

@ instagram.com/Ocri_Ciro